

## Création de 210 PIAL, formation des enseignants et AESH... Comment l'académie de Versailles prépare sa rentrée inclusive

7-8 minutes

Déployer 210 PIAL pour la rentrée, renforcer la formation des futurs enseignants en Espé concernant l'école inclusive, mettre en place une formation modulaire pour les AESH... Voici quelques-unes des mesures qui seront déployées à la rentrée 2019 dans l'académie de Versailles. Elles ont été présentées dans le cadre d'un séminaire académique sur la question le 20 juin 2019. "L'académie, qui est déjà engagée dans l'école inclusive, doit être très mobilisée pour préparer la rentrée", a déclaré la rectrice, Charline Avenel, rappelant que le territoire compte 10 % des élèves handicapés.

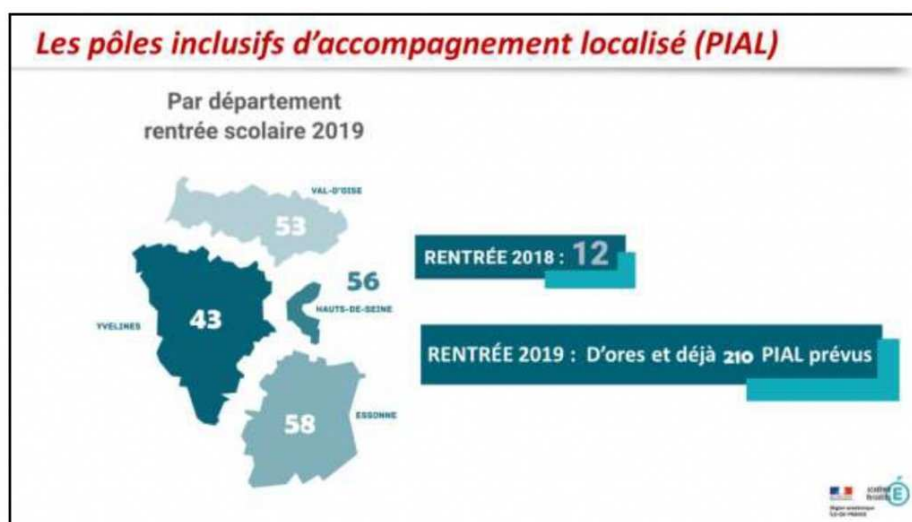


L'école Anatole-France de Garges-lès-Gonesse (95) participait à l'expérimentation d'un PIAL inter-degrés, lors de l'année 2018-2019

L'académie de Versailles, qui expérimentait 12 PIAL en 2018-2019, en déploiera 210 à la rentrée 2019, annonce sa rectrice, Charline Avenel, lors d'un séminaire sur l'école inclusive à Versailles regroupant personnels des services académiques, chefs d'établissements, inspecteurs, conseillers pédagogiques ou encore représentants du secteur médico-social, le 20 juin 2019. L'objectif

de cet événement, organisé au lycée Hoche-de-Versailles : partager et mutualiser les pratiques en œuvre dans l'académie. Il s'est tenu une semaine après la présentation par Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel des mesures pour la rentrée 2019 concernant l'école inclusive ([lire sur AEF info](#)). Les deux ministres assurent lancer un "service publique de l'école inclusive".

"L'académie de Versailles, qui est déjà engagée dans l'école inclusive, doit être très mobilisée pour préparer la rentrée 2019", souligne Charline Avenel, qui souligne que le territoire compte 31 000 élèves en situation de handicap, soit 10 % des effectifs au niveau national.



#### *Rectorat de Versailles*

L'académie n'a pas encore fixé de modèle unique pour ces PIAL. Parmi ceux qui seront mis en place à la rentrée, certains sont inter-dégrés, d'autres regroupent exclusivement des établissements du premier ou du second degré.

Charline Avenel a toutefois cité l'exemple du PIAL "préfigurateur" et inter-dégrés de Garges-lès-Gonesse dans le Val d'Oise, qui regroupe l'école Anatole-France, le collège Paul-Éluard et le lycée Arthur-Rimbaud, visité par le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, le 11 juin 2019. Les 24 AESH sont mutualisés au service de 89 élèves en situation de handicap. Certains ne suivent qu'un élève, quand celui-ci s'est vu notifier une aide individualisée. Dans les autres cas, ils répartissent leur temps entre plusieurs élèves, et parfois entre plusieurs établissements. "C'est le chef d'établissement qui fait coïncider les emplois du temps", explique David Dewez, coordinateur des PIAL de l'Est du Val d'Oise, parmi lesquels celui de

Garges-lès-Gonesse.

Pour lui, "le déploiement des PIAL dans les grandes agglomérations ne pose pas de problème". Il s'interroge en revanche sur la mise en place de PIAL dans des territoires plus ruraux, comme le Vexin, dans le Nord-Ouest du département. "Dans certaines zones, il n'y a qu'une école par village. Comment faire pour que les AESH n'aient pas de temps de transport trop importants ?"



Conforter le métier d'accompagnant et renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative, tel était le thème de la dernière table-ronde.

| *Maïwenn Lamy*

Quelle formation pour les AESH ?

"8 000 AESH seront en poste à la rentrée", contre 7 600 l'an passé, assure Charline Avenel. "Cette nécessaire anticipation s'inscrit dans un renforcement du partenariat notamment avec les Pôles Emploi", assure la rectrice. Et de préciser que tous les accompagnants sont désormais recrutés sous le statut d'AESH.

L'académie proposera aux AESH "une formation modulaire sur un modèle unique académique", indique aussi Charline Avenel. Ce modèle devrait s'inspirer de la formation mise en place, depuis 2016, dans le Val-d'Oise et présentée par David Dewez, également formateur AESH.

Cette formation est constituée de 5 modules obligatoires, les "indispensables" (qu'est-ce qu'être AESH, repères législatifs, relation entre les équipes et les familles...). Elle est fournie dans un délai maximal de 2 mois après la prise de poste des accompagnants. Suivent des modules complémentaires, là encore

obligatoires, mais adaptés à la mission précise des AESH (intervenir dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré, en classe Ulis ou non...). Les AESH ont enfin le choix entre plusieurs modules optionnels (connaissances sur chaque type de trouble, informatiques...).

En 2019-2020, de nouveaux modules porteront sur "le PIAL et la mutualisation", "la collaboration enseignants/AESH" ou encore "la relation aux parents".

Dans chaque E.P.L.E employeur et/ou payeur, un référent AESH sera identifié. Ce référent sera "formé aux processus de ressources humaines" et "sera chargé de faciliter l'accueil et le suivi des AESH". Afin de renforcer leur appartenance à la communauté éducative, Charline Avenel souhaite accueillir chaque nouveau AESH "dans le cadre d'une réunion institutionnelle départementale". Dès leur arrivée dans un nouvel établissement, "ils bénéficieront d'un entretien d'accueil", comme le préconise la circulaire de rentrée sur l'école inclusive ([lire sur AEF info](#)). Les PIAL feront aussi "l'objet d'une évaluation annuelle".

Quelle formation pour les enseignants ?

La rectrice assure "avoir engagé une réflexion d'envergure avec l'Espé pour revisiter la formation initiale des enseignants et prévoir, au-delà d'une sensibilisation, des temps de formation dédiés à l'école inclusive".

Le séminaire a aussi été l'occasion de présenter la plateforme de formation en ligne, "Cap école inclusive". Expérimentée dans les Hauts-de-Seine, elle sera généralisée à la rentrée prochaine. L'un de ses objectifs est "de sortir de la réponse automatique aux besoins des élèves par l'aide humaine", explique Hélène Beaurepaire, IEN-ASH dans le département des Hauts-de-Seine, qui a participé à l'élaboration de la plateforme qui sera accessible aux enseignants comme aux AESH.

"Cap école inclusive" propose de petits films permettant de comprendre ce que vivent les élèves à besoins éducatifs particuliers, des podcasts d'experts pour permettre de mieux comprendre les troubles ou des fiches pour adapter sa pédagogie aux différents troubles. Elle permet encore d'entrer en lien avec des conseillers pédagogiques ou un enseignant ressource.

Enfin, concernant le pilotage, Charline Avenel indique qu'un

référent pédagogique et un référent administratif "seront identifiés dans chaque département pour accompagner les équipes".